



TRACT AUX RETRAITÉS

Montreuil, le 22 juillet 2025

PROJET DE BUDGET 2026

GOUVERNEMENT-PATRONAT-DIRECTION SNCF UNIS CONTRE LE MONDE DU TRAVAIL ET LES RETRAITÉS !

Le projet de budget 2026, présenté par F. Bayrou le 15 juillet, s'inscrit pleinement dans la continuité de la politique de régression sociale engagée par E. Macron depuis 2017 et dans les grandes orientations historiques de la droite et de son extrême, au seul service des intérêts du capital et toujours au détriment des salariés actifs et retraités !

Fidèle à l'idéologie de droite, le Premier ministre présente un budget de classe. Tout le monde doit participer à l'effort national pour trouver 43,8 milliards d'euros sauf le grand patronat, les actionnaires et les milliardaires, qui n'ont jamais été autant gavés depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron, en 2017 ! Toutes les catégories sociales (salariés, privés d'emploi, retraités et précaires) sont touchées sans exception.

Mais les retraités, et notamment cheminots, sont particulièrement ciblés :

- 2026, année blanche avec un gel des prestations sociales et des pensions de retraites. Rappelons que, au début de son mandat, E. Macron avait désindexé les pensions du coût de la vie, allant à l'encontre du Code de la sécurité sociale. Ces mesures viennent s'ajouter à la mise en œuvre de la CSG ;
- suppression de l'abattement fiscal de 10 % octroyé aux retraités, abattement en vigueur depuis 1978 qui visait à neutraliser les réformes du calcul de l'impôt sur le revenu et à atténuer, en partie, la perte de revenu au passage à la retraite. Cet abattement n'a aucun lien avec la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels, contrairement à ce que laissent entendre le Premier ministre, le Medef et certains « médias bien-pensants ». Il serait remplacé par un abattement de 2 000 euros pour tous les retraités. Cette mesure serait financée par une augmentation de la fiscalité des retraités gagnant plus de 20 000 euros par an ;
- doublement du plafond annuel des franchises médicales et participation forfaitaire passant de 50 à 100 euros, déremboursement de médicaments et remise en cause du statut d'ALD (affectation longue durée), des mesures qui vont pénaliser particulièrement les retraités, leur pouvoir d'achat, le droit à la santé et l'accès aux soins.

Pour les retraités cheminots et leurs ayants droit, la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire (CSO) pour les cheminots actifs statutaires, aux lourdes conséquences pour l'avenir des mutuelles cheminotes, vient aggraver la situation. Avec le départ des actifs, les mutuelles pourraient augmenter de façon significative leurs cotisations et ainsi conduire nombre de retraités cheminots et de bénéficiaires de pension de réversion à ne plus pouvoir se payer de complémentaire santé, remettant en cause le droit à se soigner.



Cela ne suffisant pas, la direction SNCF ambitionne de réduire les moyens de l'Action sociale SNCF et du Fass (fonds d'action sanitaire et sociale). En baissant la part de la masse salariale consacrée à leur financement de 1,1 % à 0,82 %, la Direction réduit les moyens financiers de l'Action sociale SNCF et du Fass et tente de faire main basse sur :

- l'argent des cheminots (0,29 % de la masse salariale) ; et
- un fonds de près de 60 millions d'euros constitué aussi à partir des salaires des cheminots.

Outre les cheminots contractuels et statutaires, les retraités seraient particulièrement touchés car nombreux à bénéficier du Fass et de l'Action sociale. **Face à cette avalanche de régressions sociales programmées, la mobilisation s'impose et doit se construire dès maintenant !**

L'argent existe pour une autre politique sociale, répondant aux besoins de toutes et tous en matière de santé, de services publics, de revalorisation des pensions et des salaires. Attaquons-nous à la gabegie que représente les 211 milliards d'euros d'aides publiques accordées aux entreprises sans aucune contrepartie ni contrôle et dont le Premier ministre ne parle pas, tout comme aux 80 milliards d'exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises en 2024.

Mettons en avant nos revendications :

- **un financement de la protection sociale assis uniquement sur la cotisation sociale ;**
- **la revalorisation immédiate de toutes les pensions de 10 % ;**
- **l'arrêt des exonérations de cotisations sociales et des niches fiscales ;**
- **le conditionnement des aides publiques aux entreprises ;**
- **soumettre à cotisations sociales la participation aux bénéficiaires et l'intéressement ;**
- **la création d'une contribution sociale assise sur les dividendes versés par les entreprises aux actionnaires ;**
- **gagner l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, qui rapporterait environ 6 milliards d'euros ;**
- **augmenter les salaires et développer l'emploi.**

Avec la CGT Cheminots et son UFR, portons l'extension du régime spécial de prévoyance à l'ensemble des cheminots de la branche ferroviaire. Celle-ci rentre aussi dans un cadre plus global d'amélioration des droits des salariés du ferroviaire, avec la revendication d'un nouveau Statut du travail cheminot (NSTC) prenant en compte les conditions de travail, la rémunération, la protection sociale et les droits sociaux (logement, facilités de circulation, activités sociales et culturelles...). De leur embauche à leur fin de vie, les cheminots, actifs et retraités, doivent pouvoir bénéficier des prestations servies par le régime spécial de prévoyance.

Signons massivement la carte pétition de l'UCR-CGT à l'intention du Premier ministre pour exiger un autre financement de la Sécurité sociale et la pétition unitaire cheminote sur le Fass pour le maintenir et développer l'Action sociale (à disposition auprès des militants CGT).

**PRÉPARONS-NOUS À NOUS MOBILISER
À LA RENTRÉE !**

